

A4 INFORMATIQUE

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros

Siège social : 41, Boulevard Pierre de Coubertin – 49 000 ANGERS

RCS ANGERS 491 189 502

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRISE DANS UN ACTE

EN DATE DU 30 AVRIL 2025

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 30 Avril 2025 à 17h00

LE SOUSSIGNE

LA SAS HPG, dont le siège social est situé 6, rue Jacques Yves Cousteau à la Roche sur Yon, représenté par M. BROCHARD, son président

Agissant en qualité de seul associé de la société A4 INFORMATIQUE

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège est à ANGERS (Maine et Loire), 41 Boulevard Pierre de Coubertin, immatriculé au Registre du Commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 491 189 502

Et agissant conformément à l'article 20 des statuts de la société qui prévoit que les décisions des associés peuvent valablement être prise dans un acte.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de ANGERS (49 000) – 41 Boulevard Pierre de Coubertin à ANGERS (49100) – 13 rue Papiau de la Verrie à compter du 2 mai 2025 en conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui est désormais libellé comme suit

« ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social est fixé à : ANGERS (49 100)- 13, rue Papiau de la Verrie »

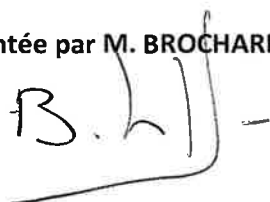
Le reste de l'article reste inchangé.

Fait à ANGERS (Maine et Loire)

Le 30 avril 2025

La SAS HPG

Représentée par M. BROCHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Brochard', with a horizontal line underneath.